

DUER : Dossier Unique d'Evaluation des Risques

Objectif

Le Document Unique permet de définir un plan d'actions préventif découlant des études et évaluations de sécurité effectuées au préalable. Son **objectif** majeur est de réduire ou d'éliminer complètement les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Répondre à une obligation réglementaire : La loi impose à tout employeur l'**obligation** de prendre toutes les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité** de ses salariés et **protéger leur santé physique et mentale**.

Le Document Unique doit être rédigé dans toute entreprise employant un ou plusieurs salariés.

Obtenir un DUER conforme à la législation:

Un conseiller, formateur en prévention des risques professionnel réalise pour vous la rédaction du DUER.

Public visé:

Responsable et animateur santé-sécurité,

Préventeur, Responsable hygiène et sécurité, directeur de site.

Membre du CSE, manager.

Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Planification

Formation de 7 à 14 Heures
Parcours individuel ou collectif possible

Accompagnement

- ↳ Modulation personnalisable selon profil
- ↳ Ouverture de droits « Develop'a ou Online »
- ↳ Certification d'accompagnement et délivrance du DUER

Financement

Entreprise : tarif sur demande et besoins

OPCO : prise en charge possible selon condition de son OPCO

Programme

1. Les enjeux internes/externes. Le contexte juridique et réglementaire.
2. Le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux...
3. La notion de pénibilité au travail : les postes concernés.
4. Choisir le périmètre de l'étude.
5. Préparer l'analyse en amont : recueil de données clés.
6. Organiser l'analyse/observations terrain.
7. Identifier les différents dangers et les risques.
8. Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité, de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger.
9. Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.
10. Réaliser une cartographie de synthèse : classer les risques.
11. Se fixer des objectifs mesurables.
12. Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines.
13. Réduire la gravité par des actions de protection.
14. Formaliser le plan de maîtrise du risque : planifier les actions, clarifier les responsabilités.
15. Rédiger son document unique (DU) : faire simple, didactique, informatique, partagé.
16. Suivre les actions décidées.
17. Faire de cette évaluation des risques, un outil de pilotage.
18. Mettre à jour l'évaluation des risques par les audits, visites sécurité, accidents et des évolutions d'activités. Partager l'information avec les équipes ; animer la prévention terrain.

Et si on se rencontre

Notre équipe vous accueille du lundi au vendredi avec ou sans rendez-vous de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
Etudions ensemble vos besoins de formation.

Retrouvez nous sur internet : www.developaou.com
Par téléphone au 06 93 84 21 21 ou 06 93 84 35 45
Par mail : info@developaou.com
Ou encore sur notre page 